CIVIS
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE
DES VILLES SOLIDAIRES
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SAINT-PIERRE
SAINT-LOUIS
L'ETANG-SALÉ
PETITE-ÎLE
CILAOS
LES AVIRONS

DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CIVIS DU 12/07/23

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD

PIERREFONDS CIVIS.RE

Les Élus de la CIVIS se réunissent ce **mercredi 12 juillet 2023** à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre pour décider des grandes orientations de l'intercommunalité et des projets à mettre en place. **40 points sont inscrits à l'ordre du jour.**

Parmi eux :

- L'attribution d'une subvention à l'association « Mission Locale Sud » au titre de l'année 2023 (**11**)
- L'attribution d'une subvention à la Maison de l'Emploi du Grand Sud Réunion (MDEGSR) au titre de l'année 2023 (**12**)
- L'approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'acquisition foncière n° 16 21 05 conclue entre la CIVIS et l'EPF Réunion **(16**)
- La convention de partenariat entre la CIVIS et l'association « Le Grand Raid » - Edition 2023 (**28**)

Deux motions seront également soumises à l'examen des Élus du Conseil Communautaire de ce jour.

Motion relative aux violences envers les élus et agents territoriaux.

Demande de renforcement des moyens de lutte et de la réponse judiciaire.

Considérant que la récente agression du Directeur Général des Services de la CIREST, est un pas de plus dans la montée des violences dont sont victimes les élus, et désormais, les agents territoriaux ;

Considérant que ces violences touchent autant l'Hexagone, avec la récente démission de Yannick Morez, Maire de Saint-Brevin-les-Pins, que La Réunion ;

Considérant que les pressions et agressions que subissent les élus, y compris par des groupes organisés, remettent en cause leur équilibre personnel, familial et professionnel ;

Considérant que ce phénomène de violence révèle également l'impuissance publique à apporter une réponse ferme et appropriée ;

Considérant que la création d'un Centre d'analyse et de lutte contre les violences faites aux élus, présenté le 17 mai 2023, et devant permettre de mieux comprendre et prévenir l'origine de ces violences répond à une demande ancienne de l'Association des Maires de France (AMF) ;

Le Conseil Communautaire de la CIVIS :

- Apporte tout son soutien à l'ensemble des élus et aux agents territoriaux,
- Constate que les moyens manquent encore, à la fois pour quantifier ce phénomène de violences envers les élus et pour traiter convenablement les faits,
- Considère que les élus locaux et agents territoriaux ne sont pas suffisamment soutenus,
- Rappelle que les élus et les agents territoriaux, sincèrement engagés à œuvrer dans le service public et pour l'intérêt commun, ne demandent aucun privilège, mais simplement que la justice sanctionne réellement avec des circonstances aggravantes ceux qui les menacent et les agressent,
- Appelle à mener un travail conjoint avec l'Exécutif pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux,
- Demande que l'AMF, l'AMDR et plus largement l'ensemble des collectivités locales soient étroitement associées aux travaux du nouveau Centre d'analyse et que celui-ci devienne une plate-forme nationale d'enregistrement et de suivi des plaintes,
- Demande que les moyens d'enquête humains et financiers dont disposent la police et la gendarmerie soient réévalués,
- Demande plusieurs évolutions de la loi permettant de porter les sanctions pénales à un niveau correspondant à la protection dont doivent bénéficier les élus dépositaires de l'autorité publique,
- Demande que le délai de prescription pour les menaces sur les réseaux sociaux, actuellement de trois mois, soit étendu.

Motion relative à la réforme de la CDPENAF.

Considérant la législation nationale qui donne comme prérogative à la CDPENAF d'émettre un avis simple sur le territoire Hexagonal ;

Considérant cette même législation nationale qui donne comme prérogative à la CDPENAF d'émettre un avis conforme dans les territoires d'Outre-mer, notamment à La Réunion ;

Considérant que la Chambre d'Agriculture de La Réunion soutient la nécessité de maintenir l'avis conforme de la CDPENAF ;

Considérant l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 qui rappelle l'égalité devant la loi de tous les citoyens ;

Considérant l'article 73, dans son intégralité, de la Constitution du 4 octobre 1958, qui rappelle que les normes législatives et réglementaires de l'Hexagone s'appliquent de plein droit à La Réunion ;

Considérant l'essoufflement de notre économie, la destruction des filières agricoles et la situation sociale explosive ;

Vu le risque de disparition des petites structures agricoles, socle fondateur de notre développement ;

Vu l'enjeu de souveraineté alimentaire, qui a pris tout son sens depuis la crise Covid ;

Le Conseil Communautaire de la CIVIS :

- Constate qu'une nouvelle fois « l'égalité réelle » n'est pas appliquée à La Réunion,
- Considère que l'avis conforme de la CDPENAF, opposable aux Maires, va à l'encontre de leurs prérogatives et de la possibilité d'administrer librement leur territoire,
- Rappelle que l'agriculture est le premier métier de La Réunion, tant historiquement que géographiquement et économiquement,
- Rappelle que l'agriculture rassemble entre 20 et 30 000 actifs (emplois directs et indirects) ainsi que l'approvisionnement de nombreux secteurs, comme la restauration collective,
- Rappelle l'urgence de nouveaux projets structurants pour notre agriculture locale,
- Demande à l'Etat, dans le cadre du Comité interministériel pour l'outre-mer (CIOM), de prévoir un véhicule législatif permettant de revoir la composition de la CDPNAF avec une plus forte représentation des acteurs du monde agricole,
- Demande à l'Etat de revoir la doctrine et le fonctionnement même de cette instance,
- Demande, a contrario, à l'Etat d'instruire toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme situées dans les zones naturelles et agricoles et de livrer les actes d'urbanismes correspondant.

Subvention pour l'insertion des jeunes.

L'association Mission Locale Sud œuvre pour l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans avec pour objet principal l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans un parcours de professionnalisation et sociabilisation.

L'accompagnement globale des jeunes étant son cœur de métier, **la Mission Locale Sud repère ainsi les difficultés que rencontrent les jeunes sur le territoire** de même que les solutions mobilisables pour y répondre.

La subvention demandée par la Mission Locale Sud à hauteur de 150 000 € au titre de l'exercice 2023, contribura au financement global de la Mission Locale Sud, au bénéfice de la jeunesse sudiste.

Depuis l'exercice 2022, la CIVIS a ajouté à ses conventions une partie évaluation aussi bien quantitative que qualitative de son action sur le territoire à l'aide d'indicateurs de performance portant sur 3 domaines qui sont :

- L'accompagnement et le suivi des jeunes
- L'accès à la formation
- L'accès à l'emploi

La CIVIS s'engage auprès de la Mission Locale Sud afin de soutenir et d'encourager l'accompagnement des jeunes du territoire.

Attribution de subvention à la Maison de l'Emploi du Grand Sud Réunion (MDEGSR).

Créée sur une initiative locale, la Maison De l'Emploi du Grand Sud Réunion concourt à la coordination des politiques publiques et du partenariat local des acteurs qui agissent en faveur de l'emploi, de la formation, de l'insertion, et du développement économique.

Elle exerce notamment **une mission d'observation de la situation de l'emploi et d'anticipation des mutations économiques** et améliore le service rendu aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises à l'échelle du territoire.

Garantissant la complémentarité dans l'action et favorisant la mutualisation des moyens, la Maison de l'Emploi, agit principalement selon deux axes éligibles au financement de l'État qui sont la participation à l'anticipation des mutations économiques et la contribution au développement de l'emploi local.

Afin de soutenir la politique d'insertion de la CIVIS, la MDEGSR intervient en collaboration et complémentarité avec les services sur les domaines suivants :

- L'appui et la consolidation des achats socialement et durablement responsables,
- L'anticipation des mutations économiques via la Gestion Prévisionnel des Emplois et Compétences Territoriales (GPECT),
- La prise en compte des ressources et des compétences du territoire pour la mise en réseau.
- La création d'une complémentarité entre les outils CIVIS et MDEGSR.

Souhaitant dynamiser et développer l'Économie Sociale et Solidaire sur son territoire, la CIVIS proposer aujourd'hui d'attribuer une subvention d'un montant de 50 000 € à la Maison De l'Emploi du Grand Sud Réunion.

L'approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'acquisition foncière n° 16 21 05 conclue entre la CIVIS et l'EPF Réunion.

La CIVIS, partenaire du Grand Raid 2023.

La Diagonale des Fous bénéficie d'une très forte notoriété à La Réunion, en France hexagonale et à l'étranger. Forte de cette reconnaissance, la CIVIS a fait le choix depuis plusieurs années de soutenir cette manifestation et de contribuer à sa réussite. **Cette année, ce sont plus de 7 000 coureurs qui s'élanceront à l'assaut des montagnes.**

Dans le cadre de ses compétences en matière d'environnement et de transport, **la CIVIS propose à l'association « Grand Raid » un partenariat** dont les modalités sont définies dans la convention et axé sur les trois volets suivants :

- La gestion et le tri des déchets lors de la remise des dossards et pendant l'évènement. (bacs, sacs poubelles, tri, collecte, caissons, ...)
- La mise en place d'un service de transport en commun dédié : lors du départ de la course, la CIVIS proposera un système de navettes pour relier les parkings au site du départ
- La mise à disposition du personnel de la CIVIS : des agents volontaires se mobilisent pour la remise des dossards, le départ et sur les postes de ravitaillement

Chaque année, préserver l'environnement et la biodiversité sont des engagements majeurs de la CIVIS et du Grand Raid pour faire de cette course, un évènement mythique.

SAINT-PIERRE
SAINT-LOUIS
L'ÉTANG-SALÉ
PETITE-ÎLE
CILAOS
LES AVIRONS

Contact presse

CIVIS :
communication@civis.re
0262 49 96 00

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD